



CHIEN, CHAT

TAV

Transport Animaux Vivants de Compagnie
Catégorie « Chiens, Chats »

CFPPA 89

CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation Certifiante **En formation continue**

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne transportant des chiens et des chats dans un but professionnel économique sur plus de 65 km (transport animaux d'élevage ; de pension ; d'éducation ; taxi animalier ; etc).

CONDITION D'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir plus de 18 ans.
- Aucune condition de niveau ou de diplôme.
- Détenir l'ACACED en cours de validité.
- Maîtrise orale et de la lecture de la langue française.
- Inscription après demande spécifique par mail ou entretien téléphonique pour valider le besoin.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation se déroule sur 7 heures.
- Capacité d'accueil : 12 stagiaires maximum.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et échanges d'expérience entre les stagiaires ; sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia,...)
- Exercices.
- Remise de documentation complète.
- Possibilité de réaliser la formation en présentiel ou en distanciel.

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Adaptation de la formation aux différents environnements de travail des stagiaires.

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation relative au transport des animaux vivants, les obligations administratives.
- Prendre en compte le bien-être animal.
- Obtenir une attestation TAV à la suite d'une formation adaptée à sa catégorie d'animaux.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- Questionnaire de positionnement à l'entrée de la formation.
- Feuilles de présence par demi-journée.
- Évaluations des acquis en cours de formation (échanges oraux)
- Test indicatif type QCM en fin de formation.
- Attestation officielle « TAV Transport Animaux vivants » catégorie « chiens – chats ».
- Certificat de réalisation remis en fin de formation.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- Prochaines dates : Nous consulter,
- Tarifs : Sur demande,
- Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de financement » et « Modalités pratiques ».

LA VIE AU CENTRE

Hébergement - Restauration sur place - Centre de ressources documentaires - Wifi.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Selon la loi du 6/01/1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection animale, et de la note de service 2015-1085 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 14/12/2015, seront notamment abordés les thèmes suivants :

Réaliser le transport routier des chiens et des chats dans de bonnes conditions ; l'impact du transport sur le bien-être et la sécurité des chiens et des chats ; éléments de secourisme pour les chiens et chats ; les bonnes manipulations et contentions pour le transport routier des chiens et des chats.

Le taux de réussite ainsi que le taux de satisfaction sont accessibles sur notre site Internet www.terresdelyonne.com : Démarche Qualité



Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap : Consulter notre référent handicap

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



CFPPA 89
Rue de La Brosse
89290 Venoy



www.terresdelyonne.fr
ou notre page Facebook :
fb.com/cfppa89



03.86.94.60.20



cfppa.auxerre@educagri.fr

Photos et illustrations : Pixabay et Freepik



Se référer au
Registre public
d'accessibilité
(accueil du centre
et site internet)

CFPPA 89

CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE

DOC_FORM_023_V6

Dernière mise à jour : 01/09/2025